

# BULLETIN D'INSCRIPTION SEJOUR EN CHANSONS DU 14 AU 28 JUILLET 2013

A imprimer, compléter et retourner par courrier au Rimlishof - 3 rue du Rimlishof - 68530 BUHL

(Pour inscriptions multiples, utilisez une feuille annexe. Un seul participant par bulletin.)

## Campeur :

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Age au moment du camp : \_\_\_\_\_

Email enfant : \_\_\_\_\_

## Responsable pour les mineurs : Père Mère Tuteur

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : domicile : \_\_\_\_\_ bureau : \_\_\_\_\_ portable: \_\_\_\_\_

Email parents : \_\_\_\_\_

**Prix du séjour :** 1 enfant = 660€ 2 enfants = 640€ par enfant 3 enfants = 620€ par enfant

- Je joins à ce bulletin la somme de 100 € d'arrhes par enfant, chèque à l'ordre du Rimlishof. Solde à régler au plus tard **15 jours** avant le début du séjour.
- Si votre enfant bénéficie de bons cafs, merci de les joindre à ce courrier.

## Le billet collectif depuis Paris : Tarif à suivre

- Le voyage collectif comprend le tarif SNCF + Le transfert en Car + prise en charge du billet de l'accompagnateur. **Il n'y aura aucun remboursement en cas d'annulation de la participation de l'enfant au billet collectif**  
Les réservations des voyages collectifs sont closes 45 jours avant le début du séjour.

## Je souhaiterais que mon enfant rejoigne le Rimlishof avec le billet collectif SNCF

au départ de Paris : **oui non** (entourer ce qui convient)

au retour vers Paris : **oui non** (entourer ce qui convient)

## Le responsable légal: J'autorise mon enfant

- à recevoir les soins d'urgence, à être transporté dans les véhicules du camp en cas de nécessité. Je m'engage à rembourser les frais de soins. Je fournis les attestations médicales demandées.

J'autorise le Rimlishof à utiliser des photos, diapositives, vidéos où mon enfant apparaît, pour lui permettre de promouvoir ses activités par tous les moyens actuels (vidéos, diaporamas, tracts, dépliants, plaquettes, internet...). Cette liste est non exhaustive.

**J'atteste avoir lu et approuvé les conditions générales ci-jointes.**

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

## Le participant (à partir de 14 ans) :

Je m'engage à respecter les règles de vie commune du camp.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

# CONDITIONS GENERALES

## 1/INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée et sont possibles par courrier ou par courriel.

L'inscription est ferme à réception des 100€ d'arrhes.

Vous recevrez une confirmation d'inscription ainsi que des renseignements complémentaires en temps utile.

## 2/VOYAGES

Le voyage collectif est organisé à la condition que nous réunissions assez de participants au départ d'une grande ville. C'est un service que le Rimlishof propose aux familles. Il inclut une prise en charge par un ou plusieurs animateurs depuis le lieu de départ jusqu'au lieu du séjour ainsi que l'accompagnement pour le retour. Le Rimlishof est tributaire de la SNCF quant aux horaires et n'est pas responsable des retards possibles. Le prix du billet collectif est un forfait qui prend en compte la distance et les billets des accompagnateurs. Les réservations pour le voyage collectif doivent impérativement être faites 45 jours avant le séjour. Passé ce délai, il n'y aura aucune garantie de places ou de prix.

## 3/ASSURANCES

Nous sommes assurés en responsabilité civile pour tous les dommages corporels et matériels en cas de faute de l'association ou de son personnel. L'association n'est pas responsable des dégradations ou vols qui pourraient intervenir lors du camp. Une assurance individuelle accident complémentaire est recommandée (telle que l'assurance extrascolaire)

## 4/ANNULATION

En cas d'annulation, les arrhes ne seront pas remboursées, sauf en cas de force majeure (maladie grave, accident, décès d'un proche...). Dans ce cas et sur présentation d'un justificatif, 50€ restent acquis pour frais de dossier.

## 5/REMARQUE IMPORTANTE

Les frais de médecin et de pharmacie sont à la charge des parents. Le responsable légal s'engage à les rembourser en fin de séjour.